

Réservé SCIC

N°Soc
 Collège
 Date de valeur

PERSONNE PHYSIQUE

Bulletin de souscription de parts sociales au collège des investisseurs solidaires de la SCIC Écovillage de Pourgues

Merci de remplir toutes les rubriques en prenant soin d'écrire le plus lisiblement possible.

Je soussigné,

1er TITULAIRE <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom : Prénom : Né(e) le : à : Nationalité : Profession : Adresse : Code postal: Ville : Pays : Tél. : Courriel :	2nd TITULAIRE (facultatif) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom : Prénom : Né(e) le : à : Nationalité : Profession : Adresse : Code postal: Ville : Pays : Tél. : Courriel :
--	---

Déclare souscrire au capital de la SCIC « Écovillage de Pourgues » au vu et su des statuts (disponible sur www.ecovillagedepourgues.coop)

Nombre de parts souscrites ce jour : x 100 € = €

La valeur nominale des parts sociales est de 100 euros par parts. La souscription minimum est de 5 parts soit une valeur nominale minimum de 500 €. L'attention est portée aux souscripteurs que tout investissement en parts de capital comporte le risque de perte propre aux valeurs mobilières, ainsi que le risque de liquidité.

- Règlement par chèque ci-joint à l'ordre de SCIC Écovillage de Pourgues
- Règlement par virement sur le compte IBAN FR06 3000 2004 2900 0037 5857 J57 (CODE BIC : CRLYFRPP)
- Pour limiter les envois papier, j'accepte de recevoir par courriel des informations et les convocations à l'AG de la SCIC.
- Je souhaite bénéficier de l'avantage fiscal sur l'Impôt sur le Revenu

Je note que si tout ou partie des parts ayant donné lieu à la réduction est cédé avant le 31 décembre de la 5^{ème} année suivant celle de la souscription, il sera pratiqué au titre de l'année de la cession une reprise des réductions d'impôt obtenues. Il en est de même en cas de remboursement des apports par la **SCIC Écovillage de Pourgues** aux souscripteurs avant le 31 décembre de la 7^{ème} année suivant celle de la souscription. Les souscriptions réalisées dans les douze mois suivant le remboursement, total ou partiel, des apports précédents n'ouvrent pas droit à l'avantage fiscal. J'ai bien noté que le justificatif juridique et fiscal me sera envoyé par la SCIC en temps opportun.

Pour plus d'explication une note sur les avantages fiscaux est mise à votre disposition sur www.ecovillagedepourgues.coop

PIÈCES INDISPENSABLES À JOINDRE : <ul style="list-style-type: none"> • Copie pièce d'identité des co-titulaires • Justificatif de domicile récent 	COMMENT NOUS AVEZ-VOUS CONNU ?
--	---

Bon pour souscription (en toutes lettres) de : parts

Je reconnais conserver une copie du présent bulletin.

Fait à le

Signature du souscripteur
 (en cas de souscription conjointe, les deux signatures sont nécessaires)

Bulletin à retourner à :
 SCIC Écovillage de Pourgues
 Lieu dit Pourgues, 09130 LE FOSSAT
 info@villagedepourgues.coop